



Fonds canadien de protection des épargnants

## **AVIS ÉMIS LE 16 AOÛT 2012**

### **Aux : Clients de First Leaside Securities Inc. (FLSI)**

Veillez noter que la date limite pour présenter une réclamation au Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE) a été reportée afin de se conformer à la date limite des réclamations qui sera ordonnée par le tribunal lors des procédures contre FLSI déposées en vertu de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (LACC).

Le FCPE coordonne le processus d'indemnisation avec Fraser Milner Casgrain SENCRL, le cabinet d'avocats qui représente les clients de FLSI.

Pour en savoir plus sur la protection et le processus d'indemnisation du FCPE, communiquez avec le FCPE au 416 866-8366, ou sans frais au 1 866 243-6981, ou visitez le site Web du FCPE au [www.fcpe.ca](http://www.fcpe.ca).